

Département  
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

**DECISION DU PRESIDENT**

N° DP 2024/005

Nomenclature préfecture : **3.3 Locations**

Service : **Direction administrative Sport et Culture**

Objet :

**Conventions de mise à disposition de la piscine communautaire de Brunoy conclues avec les associations Joie et Gymnastique du Val d'Yerres, Neptune Club de Brunoy, et Cercle Nautique Brunoy Essonne**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Certifié exécutoire le :

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

**VU** la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** les demandes des associations pour la mise à disposition de créneaux à la piscine communautaire de Brunoy, sur la saison sportive 2023-2024, afin d'y organiser des activités aquatiques,

**CONSIDERANT** que les associations assurent de par leurs activités, une mission d'intérêt général,

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine estime être de son intérêt que les associations aient toute facilité pour mener à bien cette mission d'intérêt général,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DE CONCLURE** une convention de mise à disposition de la piscine communautaire de Brunoy à titre gracieux au bénéfice des associations Joie et Gymnastique du Val d'Yerres, Neptune Club de Brunoy et Cercle Nautique Brunoy Essonne.

**ARTICLE 2 :** L'utilisation de la piscine communautaire de Brunoy par les associations est consentie pour la période du 10 septembre 2023 au 30 juin 2024 inclus, hors vacances scolaires et jours fériés, suivant le planning établi dans la convention.

**ARTICLE 3 :** Les associations s'engagent à respecter les lieux mis à disposition conformément au règlement intérieur des piscines.

**ARTICLE 4 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **15 JAN. 2024**



François DUROVRA  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Conventions de mise à disposition de la piscine communautaire de Brunoy conclues avec les associations Joie et Gymnastique du Val d'Yerres, Neptune Club de Brunoy, et Cercle Nautique Brunoy Essonne

---

**Date de transmission de l'acte :** 16/02/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 16/02/2024

---

**Numéro de l'acte :** DP2024-005 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 091-200058477-20240115-DP2024-005-AU

---

**Date de décision :** 15/01/2024

**Acte transmis par :** Christine TAHON

---

**Nature de l'acte :** Autres

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.3. Locations